

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne
REUNION DU 14 AVRIL 2022 à 18h30
A LA SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE DE BOISSEUIL

Présents : Mrs. Eric LAVOREL, Jean-Luc CELERIER, Patrick ROBERT, Richard SIMONNEAU, Christian DESROCHE, Loïc GAYOT, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Marc LIEBSCHUTZ, Claude CASSAT (x2) Philippe JANICOT, Francis PONTEGNIE (x2), Mme Marie LAPLACE (x2)

Mme Nicole DUPIN, Mrs, Pascal PAGNOU, David COUEGNAS, Christian LATOUILLE

Pouvoirs : M. Benoît SAVY à Richard SIMONNEAU, M. Olivier CHATENET à Patrick ROBERT, Mme Annie DARDILHAC à Pascal CLUZEAU, Mme Emilie RABETEAU à Philippe BARRY

Excusés : Mrs Jean-Michel BERTRAND, Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Aurélien BRUNET

Secrétaire de séance : M. Richard SIMONNEAU

Assistait à la réunion : M. BRIZARD, Mmes MOREAU et FAURE

COMpte RENDU

M. BARRY remercie tous les délégués présents à cette réunion du comité syndical. Il remercie également M. JANICOT d'accueillir le comité syndical en salle du conseil de la mairie de Boisseuil.

M. BARRY énumère les personnes excusées et celles qui ont transmis un pouvoir, et procède à l'appel.

Il soumet au vote le compte-rendu de la précédente réunion, il est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée que le compte de gestion dressé par le comptable de la collectivité reprend l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire, et qu'il n'appelle aucune observation ni réserve.

Le comité syndical prend acte du compte de gestion 2021.

Compte administratif 2021

M. le Président présente l'ensemble des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement qui se résume à :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
797.993,38 €	740.076,09 €	957.303,41 €	1.122.928,53 €
- 57.917,29 €		+ 165.625,12 €	

Le Président quitte l'assemblée et M. Pascal Cluzeau prend la présidence et soumet au vote le compte administratif 2021. Il est adopté à 21 voix pour.

Affectation des résultats

Philippe BARRY reprend la présidence. Il est proposé de se prononcer sur l'affectation des résultats 2021 sur le BP 2022 qui se résume à :

) Couverture du besoin de financement de la section investissement (Crédit du compte 1068 au BP 2022)	0,00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (Crédit du compte 1068 au BP 2022)	0,00 €
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00 €
3) Déficit de fonctionnement à reporter au BP 2022 (Ligne 002 - report à nouveau créditeur)	- 4.650,58 €
TOTAL	- 4.650,58 €

4) Déficit d'investissement à reporter au BP 2022

Il est voté à l'unanimité l'affectation proposée.

Cotisations 2022

Au regard du débat d'orientations budgétaires et des projets détaillés lors des précédentes réunions et des perspectives des futurs CTMA, il est proposé d'appliquer une augmentation des cotisations en lien avec la GEMAPI et une prise en compte des nouvelles données INSEE sur la population du territoire. Cette cotisation est finançable par les fonds propres des communautés de communes ou par la taxe GEMAPI. Plusieurs délégués informent le comité syndical de la mise en place du prélèvement de la taxe dans leurs EPCI afin de soulager le budget général. Il est rappelé également le contenu des différents items de la GEMAPI.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition, à savoir,

➔ Compétences n°❶ : GEMAPI, 4,70 €/hab

➔ Compétences n°❷ : Compétences complémentaires à l'exercice de la compétence GEMAPI, 0,30 €/hab

➔ Compétences n°❸ : Aménagements et entretien d'ouvrages destinés à améliorer la pratique d'activités touristiques et sportives (telle que le canoë kayak ou autres), 0,50 €/hab

Budget Primitif 2022

Après s'être fait présenté le projet de budget 2022 qui se résume à :

- Equilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 300 159 €
- Equilibre en dépenses et recettes d'investissement à 2 872 518,34 €

Le budget est voté à l'unanimité par le comité syndical.

Débat et revalorisation de la protection sociale

M. BARRY rappelle au comité syndical qu'un débat sur les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire doit être tenu. Un état des lieux concernant les effectifs et les règles de participation aux risques santé et prévoyance est présenté. Il est rappelé que l'ordonnance n°2021-175 du 17/02/2021, instaure l'obligation pour les employeurs publics territoriaux de financer à compter du 01/01/2026, 50% minimum du risque « santé » et à compter du 01/01/2025, 20% minimum du risque « prévoyance » (sur des montants qui seront définis dans les années à venir, par décret, en Conseil d'Etat). Il est précisé qu'une modification de la participation pour le risque « santé » va être envisagée.

Le comité syndical prend acte du débat et de la revalorisation de la protection sociale.

Adhésion au contrat de groupe mise en conformité RGPD du CDG87

M. le Président propose que le syndicat accepte la proposition du prestataire retenu par le CDG87 sur la protection des données, à savoir DATA VIGI PROTECTION.

La proposition est adoptée.

Convention / bail emphytéotique CEN NA

M. le Président expose la possibilité de conclure un bail emphytéotique proposé par le CEN, devant notaire, pour une mise à disposition de parcelles appartenant au syndicat, auprès d'agriculteurs.

La proposition est adoptée.

Convention avec le Syndicat Mixte du bassin de l'Isle

Il est présenté le projet de convention avec le SMBI pour le compte de la communauté de communes Briançonnais Haute-Vienne.

Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée.

Modification de la CAO

M. le Président propose de remplacer M. Jasmain, démissionnaire, en tant que membre de la CAO. M. Desroche est nommé titulaire, M. Simonneau et M. Boucheteil suppléants de la dite commission.

La proposition est adoptée.

Mise à jour des conventions avec les clubs de canoë kayak pour le stade d'eaux vives du Daumail

M. le Président expose le projet de convention avec les 2 clubs de canoë kayak du territoire pour remplacer celle existante.

Le comité syndical se prononce à l'unanimité pour cette proposition.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h30.